Nations Unies A/58/729

Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 121 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Modes de financement possibles du Plan-cadre d'équipement

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

En application du paragraphe 29 (sect. II) de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002, le Secrétaire général a le plaisir de présenter son rapport sur les modes de financement possibles du Plan-cadre d'équipement, ainsi que sur l'utilisation des crédits ouverts par l'Assemblée pour la première phase des travaux de conception.

* La soumission du présent rapport a été retardée car il a fallu attendre l'offre de prêt du pays hôte.

04-26249 (F) 090304 110304

1. Pour rappel, en application des dispositions de la section II de la résolution 57/292 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée son premier rapport sur la mise en oeuvre du Plan-cadre d'équipement (A/58/599). Ce rapport portait notamment sur les sources de financement publiques et privées, la coopération avec la ville et l'État de New York et l'évolution des travaux de conception. Le présent rapport donne des renseignements complémentaires sur les modes de financement possibles et l'évolution du projet.

2. Le 20 février 2004, le gouvernement du pays hôte a informé le Secrétariat qu'en tant que pays hôte du Siège de l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis d'Amérique proposaient à l'ONU de lui prêter 1,2 milliard de dollars pour le financement du Plan-cadre d'équipement. L'offre est provisoire et soumise à l'approbation du Congrès des États-Unis. Les fonds seraient dégagés par tranches, en fonction des demandes de l'Organisation pendant la phase de construction. Des intérêts sur les montants prêtés seraient payés chaque année, au taux de 5,54 % par an.

3. Le pays hôte propose de dégager 400 millions de dollars pour chacune des trois premières années des travaux de construction. Dans ce cas, les intérêts à payer sur le prêt pour les travaux de construction seraient les suivants :

(Dollars des États-Unis)

Année	*Montant cumulé du prêt*	*Intérêts annuels*
Première année	400 000 000	22 160 000
Deuxième année	800 000 000	44 320 000
Troisième année	1 200 000 000	66 480 000
Quatrième année	1 200 000 000	66 480 000
Cinquième année	1 200 000 000	66 480 000
Montant total des intérêts sur le prêt pour les travaux de construction		**265 920 000**

4. Selon la proposition du pays hôte, une fois les travaux de construction achevés, après cinq ans, le prêt pour les travaux de construction serait converti en un prêt remboursable sur 25 ans, à un taux annuel de 5,54 %. À ce taux, le montant annuel des remboursements (principal et intérêts) serait de 89 808 700 dollars. Le montant total des remboursements au pays hôte serait donc de 2 511 137 500 dollars, soit :

(Dollars des États-Unis)

Principal	1 200 000 000
Intérêts pendant la période de construction	265 920 000
Intérêts sur 25 ans	1 045 217 500
Total (principal et intérêts)	**2 511 137 500**

5. Au paragraphe 25 (sect. II) de sa résolution 57/292, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 25,5 millions de dollars pour la première phase des travaux de conception. Cette phase a commencé et devrait être menée à bien à la fin de 2004, ou au plus tard en février 2005. Le crédit ouvert par l'Assemblée couvrira toutes les dépenses afférentes à son exécution. Un état détaillé des dépenses engagées à ce jour et des dépenses prévues pour 2004 figure en annexe au présent rapport.

6. Au paragraphe 26 (sect. II) de sa résolution 57/292, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général a engager des dépenses à concurrence de 26 millions de dollars pour la deuxième phase des travaux de conception. À l'heure actuelle, le Secrétaire général pense que ce montant suffira à couvrir les dépenses de la deuxième phase, qui devrait commencer en 2005 et se terminer au début de 2006.

7. **Le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale :**

a) Prenne note avec reconnaissance de l'intention du gouvernement du pays hôte d'offrir un prêt à l'Organisation;

b) Note aussi que ce prêt serait remboursable avec intérêts, ce qui augmenterait le coût total du projet;

c) Prie le Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec les autorités du pays hôte concernant les conditions précises auxquelles le prêt serait accordé et de l'informer des résultats de ces consultations à sa cinquante-neuvième session;

d) Prie le Secrétaire général de rechercher d'autres possibilités de financement, notamment des contributions de sources publiques et privées.

Annexe

Prévisions de dépenses pour la première phase des travaux de conception relatifs au Plan-cadre d'équipement

(Milliers de dollars des États-Unis)

	2003	*2004*
Services contractuels de conception	600	16 400
Consultants et experts	180	220
Gestion, supervision et administration	2 540	5 560
Total	**3 320**	**22 180**